



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE
POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2025, 2026 et 2027

Avis public est donné par la soussignée, Stéphanie Dulude, greffière adjointe de la Ville de Saint-Philippe, que le rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé à mon bureau, le 21 septembre 2024, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit (175, chemin Sanguinet, bureau 201, Saint-Philippe), durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1, chapitre X de cette loi.

Afin d'être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- Être réalisée sur le formulaire prescrit à cette fin par la ministre des Affaires municipales (disponible au bureau de la Ville);
- Être déposée en personne ou par courrier recommandé avant le délai ci-haut mentionné, aux bureaux de la Ville, situés au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, en la Ville de Saint-Philippe;
- Être accompagnée de la somme prévue à la grille tarifaire du règlement 51 de la MRC de Roussillon, concernant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière.

Donné à Saint-Philippe, le 7 octobre 2024

La greffière adjointe de la Ville,

Stéphanie Dulude

Me Stéphanie Dulude, avocate